



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 849-01

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 6 juillet 2026, le règlement suivant :

849-01 - Règlement modifiant le Règlement 849 afin d'augmenter le capital du fonds de roulement

QUE ce règlement est déposé au greffe de la Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 13 JUILLET 2026.

La greffière,

M^e Sara Parent St-Laurent